

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

du Jeudi 5 avril 2018

A 18 h 00 – salle du conseil municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
29/03/2018	29/03/2018	13	12	13
L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Étaient présents : Mme Danielle BERTHEAS, Mme Nathalie BOUTTIN, Mme Murielle BRETAGNE arrivée à 18h20, M. Jean BRIERE, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, M. Jean-Louis CLEMENT, Mme Geneviève HEMERY, M. Yann GASNIER, M. Jean-Yves MONTAJAULT arrivé à 19 h 10, M. Emmanuel THIMONT, Mme Mélanie TROUILLET A donné pouvoir : - Mme Nadine FABRE a donné pouvoir à Mme BERTHEAS Danielle Secrétaire de Séance : Mme Geneviève HEMERY		

Les membres du conseil municipal ont approuvé le procès-verbal du 22 mars 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour en raison de l'arrivée tardive des courriers en mairie, à savoir :

- **URBANISME – Commune d'Assé-le-Boisne – modification simplifiée n°2 du PLU**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'ajout de la délibération à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. FINANCES – Lotissement ÉPEAUTRE :
 - Vote du Compte Administratif 2017
 - Vote du Compte de Gestion 2017
 - Vote du Budget 2018
- II. FINANCES – Budget Principal de la Commune
 - Vote du Compte Administratif 2017
 - Vote du Compte de Gestion 2017
 - Vote des taux des taxes communales 2018
 - Vote du budget 2018
- III. URBANISME – Commune d'Assé-le-Boisne – modification simplifiée n°2 du PLU
- IV. Information et questions diverses

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de commencer par le vote des comptes administratifs 2017 et des comptes de gestion 2017 des deux budgets.

Les membres du conseil municipal approuvent cette modification.



2018-033	FINANCES Lotissement Epeautre – Vote du Compte Administratif 2017
----------	---

Vu la présentation du compte administratif 2017 par Monsieur le Maire,
 Vu que Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles CANET, 1^{er} adjoint, et se retire de la séance,
 Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil municipal doivent délibérer et procéder au vote,
 Considérant que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Trésorerie doivent être en corrélation,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le compte administratif 2017 du budget lotissement Épeautre comme détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 11 – Charges à caractère général	88 391.49 €	Chapitre 042 – Opérations d'Ordre de Transfert entre sections	203 437.41 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	171 395.92 €	Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	17 500.00 €
		Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	29 500.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	259 787.41 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	250 437.41 €
		Déficit de fonctionnement	- 9 350.00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 040 – Opérations de transfert d'ordre entre section	203 437.41 €	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 998.27 €
		Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	171 395.92 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	203 437.41 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	181 394.19 €
		Déficit d'investissement	- 22 043.22 €



2018-034	FINANCES Lotissement Epeautre Approbation du compte de gestion 2017
----------	--

Vu la présentation du compte administratif 2017 par Monsieur le Maire,
 Vu la délibération n°2018-033 du compte administratif 2017 du budget lotissement Épeautre,
 Vu qu'après s'être assuré que le receveur de la Trésorerie de Fresnay sur Sarthe a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
 Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé comme ci-dessous, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

TRESORERIE DE FRESNAY SUR SARTHE
Compte de gestion – budget Lotissement Épeautre – exercice 2017
Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales	203 445.92 €	259 795.92 €
Titres de recettes émis	181 394.19 €	250 437.41 €
Réduction de titres	0.00 €	0.00 €
Recettes nettes	181 394.19 €	250 437.41 €
DÉPENSES		
Prévisions budgétaires totales	203 445.92 €	259 795.92 €
Mandats émis	203 437.41 €	259 787.81 €
Annulations de mandats	0.00 €	0.00 €
Dépenses nettes	203 437.41 €	259 787.41 €
RESULTATS DE L'EXERCICE		
Excédent	0.00 €	0.00 €
Déficit	22 043.22 €	9 350.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte de gestion du budget Lotissement Épeautre de l'exercice 2017.



2018-035	FINANCES Budget principal de la commune – Vote du Compte Administratif 2017
-----------------	--

Vu la présentation du compte administratif 2017 par Monsieur le Maire,
Vu que Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gilles CANET, 1^{er} adjoint, et se retire de la séance,
Considérant qu'il est nécessaire que les membres du conseil municipal doivent délibérer et procéder au vote,
Considérant que le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Trésorerie doivent être en corrélation,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Compte Administratif 2017 du budget principal de la commune comme détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Chapitre 11 – Charges à caractère général	137 263.90 €	Chapitre 013 – atténuation de charges	1 974.80 €
Chapitre 12 – Charges du personnel et assimilés	130 843.97 €	Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	34 356.07 €
Chapitre 14 – atténuation de produits	196.00 €	Chapitre 73 – Impôts et taxes	193 704.00 €
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	87 746.93 €	Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	185 185.25 €
Chapitre 66 – charges financières	10 480.21 €	Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	9 798.14 €
		Chapitre 77 – produits exceptionnels	3 541.19 €
TOTAL DEPENSES	366 531.01 €	TOTAL RECETTES	428 559.45 €
		Excédent de	62 028.44 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées	178 268.63 €	Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserve	45 293.55 €
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	2 700.00 €	Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés	150 000.00 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	106 502.38 €		
Chapitre 23 – immobilisations en cours	10 988.40 €		
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	9 998.27 €		
TOTAL DEPENSES	308 457.68 €	TOTAL RECETTES	195 293.55 €
		Déficit de	113 164.13 €



2018-036	FINANCES Budget principal de la commune – Approbation du compte de gestion 2017
-----------------	--

Vu la présentation du compte administratif 2017 par Monsieur le Maire,
Vu la délibération n°2018-036 du compte administratif 2017 du budget principal de la commune,
Vu qu'après s'être assuré que le receveur de la Trésorerie de Fresnay sur Sarthe a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
Considérant que toutes les dépenses et recettes ont bien été réalisées :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé comme ci-dessous, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

TRESORERIE DE FRESNAY SUR SARTHE
Compte de gestion – budget principal de la commune – exercice 2017
Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales	656 946.65 €	668 623.02 €
Titres de recettes émis	195 293.55 €	433 715.56 €
Réduction de titres	0.00 €	5 156.11 €
Recettes nettes	195 293.55 €	428 559.45 €
DÉPENSES		
Prévisions budgétaires totales	656 946.65 €	668 623.02 €
Mandats émis	308 457.68 €	367 074.66 €
Annulations de mandats	0.00 €	543.65 €
Dépenses nettes	308 457.68 €	366 531.01 €
RESULTATS DE L'EXERCICE		
Excédent	0.00 €	62 028.44 €
Déficit	113 164.13 €	0.00 €

Afin de couvrir le besoin de financement réel en section d'investissement, il est nécessaire de procéder à l'affectation obligatoire, comme suit :

Report excédent fonctionnement – 2016	+ 290 653.02 €
Excédent fonctionnement – 2017	+ 62 028.44 €
Soit un total d'excédent en Fonctionnement de	+ 352 681.46 €
Report déficit investissement – 2016	- 14 539.87 €
Déficit investissement – 2017	- 113 164.13 €
Soit un total de déficit en Investissement de	- 127 704.00 €
Procédure d'affectation de résultat – affectation obligatoire pour couvrir le besoin de financement	
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses – compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	127 704.00 €
Recettes – compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	127 704.00 €
SECTION FONCTIONNEMENT	
Recettes – compte 002 – résultat de fonctionnement reporté	224 977.46 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte de gestion du budget principal de la commune de l'exercice 2017.

Article 2 : d'affecter le résultat pour couvrir le besoin de financement en investissement comme suit :

- Section Investissement – Dépenses – Compte 001
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté..... 127 704.00 €
- Section Investissement – Recettes – Compte 1068
Excédents de fonctionnement capitalisés 127 704.00 €
- Section Fonctionnement – Recettes – Compte 002
Résultat de fonctionnement reporté 224 977.46 €



2018-037	FINANCES Budget principal de la commune Vote des taux des taxes communales 2018
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Considérant que les conseillers municipaux doivent délibérer le vote des taux des taxes communales 2018,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de fixer les mêmes taux de l'année 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 5.95 %
- Taxe Foncière Bâtie : 15.23 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 28.09 %



2018-038	FINANCES Lotissement Epeautre Vote du budget 2018
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur CLEMENT,
Vu que les budgets sont à adopter avant le 15 avril 2018,
Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées et sincères,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DECIDE

Article 1 : d'adopter le budget lotissement Épeautre de l'année 2018 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	0.00 €	Chapitre 002 Excédent de fonctionnement à reporter	0.38 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 437.41 €	Chapitre 70 Produits des services, du domaine et vente diverses	21 875.00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 689.18 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	2 056.21 €
		Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 195.00 €
Total fonctionnement - Dépenses	205 126.59 €	Total fonctionnement - Recettes	205 126.59 €

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 195.00 €	Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 437.41 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	22 242.41 €		
Total investissement – dépenses	203 437.41 €	Total investissement – recettes	203 437.41 €

Article 2 : d'approuver l'équilibre des dépenses et des recettes :

- En section de fonctionnement..... 205 126.59 €
- En section d'investissement..... 203 437.41 €

Article 3 : d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.



2018-039	FINANCES Budget principal de la commune Vote du budget 2018
-----------------	--

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu que les budgets sont à adopter avant le 15 avril 2018,
Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées et sincères,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le budget principal de la commune de l'année 2018 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 011 Charges à caractère général	164 260.00 €	Chapitre 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	224 977.46 €
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	140 500.00 €	Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 000.00 €
Chapitre 014 Atténuations de produits	200.00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes	185 854.00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	70 142.21 €	Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	161 136.00 €
Chapitre 66 Charges financières	7 500.00 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	7 600,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €		
Chapitre 022 Dépenses imprévues	15 000,00 €		
Chapitre 023 Virement à la section investissement	208 965.25 €		
Total fonctionnement – dépenses	608 567.46 €	Total fonctionnement – recettes	608 567.46 €

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	127 704.00 €	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	208 965.25 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	8 700.00 €	Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserve	134 389.00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	12 350.00 €	Chapitre 13 Subventions d'investissement	80 726.00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	660 770.00 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	410 201.34 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	37 000.00 €	Chapitre 27 Autres immobilisations financières	22 242.41 €
Chapitre 020 Dépenses imprévues (investissement)	10 000.00 €		
Total investissement – dépenses	856 524.00 €	Total fonctionnement – recettes	856 524.00 €

Article 2 : d'approuver l'équilibre des dépenses et des recettes :

- En section de fonctionnement..... 608 567.46 €
- En section d'investissement..... 856 524.00 €

Article 3 : d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.



2018-040

URBANISME
ASSÉ LE BOISNE – Modification simplifiée n°2 du PLU

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu le courrier en date du 29 mars 2018 de la mairie d'Assé-le-Boisne,
Vu la note de présentation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Assé-le-Boisne,
Considérant que le projet de modification doit être notifié auprès des communes limitrophes,
Considérant que le conseil municipal doit émettre un avis sur le projet de modification,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'émettre un AVIS FAVORABLE au projet de modification simplifiée du PLU de la commune d'Assé-le-Boisne



L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.